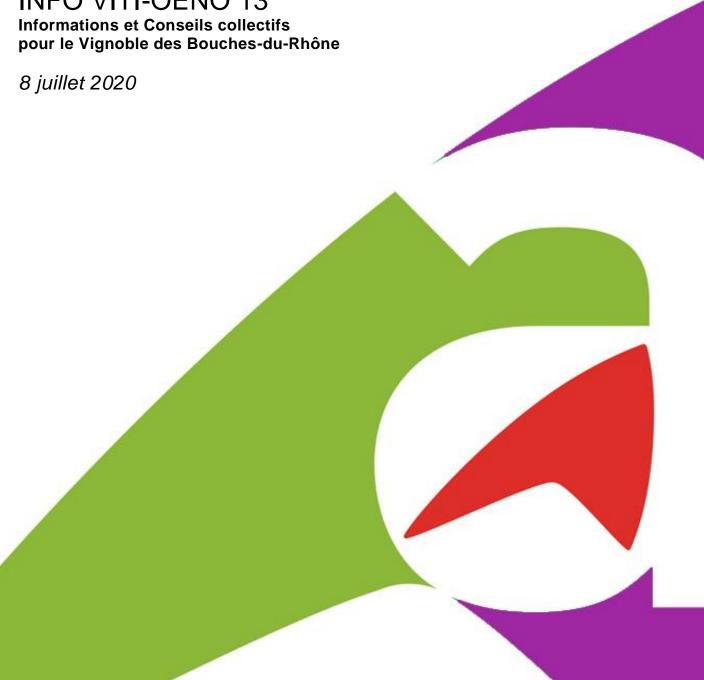


INFO VITI-OENO 13



Préconisations rédigées à partir du BSV du 7 juillet 2020 : www.agrometeo.fr

EN BREF...

Phénologie : toujours précoce à ce jour.

 $\underline{\text{Mildiou}}$: ralentissement de la progression sur

feuilles et sur grappes.

Oïdium: bilan fermeture à réaliser en secteur

précoce.

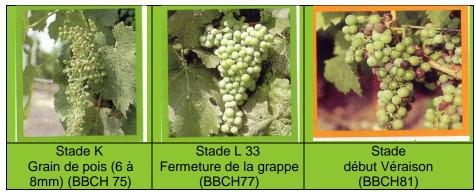
Black rot : pas d'évolution.

Flavescence dorée : période

ď

intervention contre les adultes.

POINT CLIMATIQUE (CIRAME) ET PHENOLOGIQUE



Observations Du 6 et 7 juillet	Zone très précoce et Zone précoce	Zone tardive
Exemples	Pourtour de l'étang de Berre, Cassis, Arles, Tarascon, Noves, St Rémy de Provence, Eyguières, Pélissanne, Lambesc	Venelles, Eguilles, St Cannat, le Puy Ste Réparade, Trets, Rousset, Rognes, Lambesc, Puyloubier, Eygalières
Stades observés	Stade majoritaire fermeture de la grappe , de 6/7mm à début véraison	Stade majoritaire baies de 8/12mm , de baies de 4/5mm à fermeture de la grappe

Les stades observés restent ceux d'une année précoce avec les températures de la dernière décade de juin supérieures aux normales.

La pluviométrie du mois de juin est comprise entre 0.64 fois (St Rémy de Pce) et 4.3 fois (Le Puy Ste Réparade) la normale.

Suite aux températures élevées de ces derniers jours des premières brûlures sur feuilles et grappes sont observées.

CONTRAINTE HYDRIQUE

Les différents secteurs du département ne sont pas égaux vis-à-vis des pluies enregistrées. Des premiers symptômes d'arrêts de croissance de la végétation sont observés sur des parcelles à très faibles réserves hydriques. L'absence de pluie sans les prochains jours se traduira par l'augmentation progressive de symptômes de contrainte hydrique sur des parcelles à faible réserve hydrique: feuilles jaunes à la base des rameaux, apex en ralentissement ou arrêt de croissance.

Rappels:

- la contrainte hydrique impacte la physiologie de la vigne : vigueur, rendement et potentiel qualitatif du raisin.
- dans le cadre des AOP, se rapprocher de son ODG avant de débuter les arrosages qui sont soumis à dérogation. Dans tous les cas, il est interdit d'arroser les vignes de cuves du 15 août à la récolte.

Il est intéressant de réaliser des **mesures de croissance d'apex** pour caractériser la croissance végétative de la vigne et évaluer l'intérêt des arrosages. La méthode consiste à observer 50 apex dans une parcelle et à les classer dans trois catégories : pleine croissance, croissance ralentie ou croissance arrêtée. Pour cela, replier les deux dernières feuilles étalées le long de l'axe du rameau. Si elles ne recouvrent pas l'apex, la croissance est active. Dans le cas contraire, les feuilles se développent plus vite que le rameau. La croissance est alors ralentie. Si l'apex est sec ou tombé, la croissance est nulle. L'idéal est de réaliser des comptages hebdomadaires lors de la période végétative.

L'IFV et Supagro Montpellier ont lancé une application mobile gratuite basée sur cette méthode des apex pour et estimer le niveau de contrainte hydrique. « ApeX Vigne » peut se télécharger gratuitement sur le magasin d'applications. Voir le lien ci-dessous : https://www.vignevin.com/Apex

PARCELLES NATURES

Qu'est ce qu'une parcelle nature ? Une parcelle n'ayant reçu aucun traitement. Il s'agit d'une zone de ceps dans des parcelles mises à disposition par des vignerons partenaires. Cette zone ne reçoit aucune protection phytosanitaire (sauf si traitement flavescence dorée obligatoire, bien sûr). Observations du 29 et 30 Juin : certaines parcelles affichent une perte de récolte totale.

	Mildiou		Black rot		Oïdium	
	Feuilles	% Grappes touchées	Feuilles	% Grappes touchées	Nbre feuilles/100 feuilles	% Grappes Touchées
Arles	Plus de 150 taches par cep	100 Intensité : 95%	0	0	1	12
Gardanne	85 taches par cep	80 Intensité : 70%	0	0	8	0
La Fare les Oliviers	2 à 10 taches par cep	11 Intensité 7%	0	0	0	0
Lambesc	Plus de 100 taches par cep	76 Intensité 25%	Moins de 1 tache pour 10 ceps	0	1	16
Chateauneuf le rouge	Plus de 100 taches par cep	70 Intensité : 10%	Moins de 1 tache pour 100 ceps	0	2	0

METEO ET CONDITIONS DE TRAITEMENTS

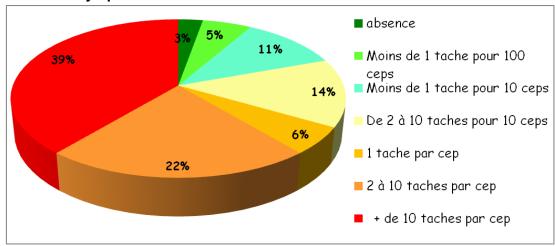


Pour la mise en œuvre des traitements, attention aux conditions météo!

2 facteurs sont à prendre en compte. Lorsque l'**hygrométrie** est faible, une partie de la bouillie pulvérisée se volatilise avant d'atteindre la végétation. Il ne faut donc pas traiter avec un taux d'humidité inférieur à 50%. Par ailleurs, les fongicides pénètrent mieux si la température est suffisante (> 12°C). La plage de **températures** idéale est comprise entre 8°C la nuit et 25°C le jour. Référez-vous aux limites fixées sur le produit et évitez de traiter en période de fortes chaleurs. En cas de températures caniculaires annoncées supérieures à 35 degrés sur une longue période, suspendre les opérations de traitement en l'absence de pluies et de rosées, ré intervenir lorsque les températures seront plus favorables (Guide P130)

OBSERVATIONS

- Le mildiou après 3 semaines de progression dans l'ensemble de notre réseau d'observation ralentit son développement.
- Sur les parcelles peu touchées de rares nouvelles taches sont observées et sur les parcelles touchées des évolutions variables sur feuilles et grappes sont notées.
- En cas de pluies le risque est fort sur jeunes feuilles et modéré sur grappe.
- Bilan des observations dans notre réseau de 36 parcelles d'observations :
 - Sur feuilles : quasiment toutes les parcelles présentent des symptômes



 Sur grappes : 70% des parcelles présentent des attaques, à des niveaux variables (fréquence allant de 1 à 88% des grappes atteintes)

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE MILDIOU (PAS D'ALTERNATIVE)

Cas général : après application d'une spécialité cuprique ou contenant du cuivre surveiller l'évolution du mildiou dans vos parcelles

L'observation régulière de vos parcelles permettra de faire un bilan de la situation et d'adapter votre stratégie anti-mildiou en conséquence.

- Plusieurs stratégies sont possibles selon la situation :
 - ✓ Parcelles où la maladie est maîtrisée et n'évolue pas (présence sur feuilles uniquement) : après une protection à l'aide d'une spécialité contenant 600 à 800 g/ha de cuivre métal la protection sera suspendue et à renouveler après 15 à 20 mm de pluie.
 - ✓ Parcelles fortement atteintes (symptômes sur grappes et feuilles) avec progression des symptômes: renouveler la protection en utilisant les cadences préconisées pour les fortes pressions. Privilégier les produits pénétrants ou systémiques avec du cuivre, exemple: phosphonate (Redeli à 2.5l/ha) + cuivre (BB RsR à 3kg/ha, soit 600g de cuivre métal)
 - ✓ Aucune spécialité ne permet d'éradiquer les taches en place et les attaques sur grappes en cours. Des humidités pourront maintenir la sporulation des taches déjà présentes dans le vignoble et permettre la contamination des jeunes rameaux et grappes non protégées.

✓ **Soigner la protection de vos plantiers :** ils auront besoin de toutes leurs feuilles pour la phase d'aoûtement des bois.

Le cahier des charges Viticulture Qualité Confiance (VQC, ex Nutrition Méditerranéenne) recommande l'alternance des matières actives.



Viticulture biologique: dose de cuivre de 600 à 800 g/ha pour les parcelles touchées; 400g/ha pour les parcelles peu ou pas atteintes. Exemple: Champ Flo Ampli homologué à 2l/ha pour 720g/ha de cuivre (soit 1l/ha de produit commercial pour 360g/ha de cuivre métal).

Renouvellement des traitements cupriques en fonction :

- Du lessivage : renouveler après 20-25mm de pluie si dose supérieure à 600g/ha, et 15mm si dose inférieure à 600g/ha.
- De la pousse : renouveler après une croissance de 20cm afin de protéger les organes nouvellement formés ou éliminer ceux-ci par un écimage.
- Humectation : prendre en compte les périodes d'humectation prolongées des feuilles (brumes, rosées...) et l'évolution de la maladie dans la stratégie des renouvellements cupriques.

Attention la plupart des spécialités à base de cuivre ont un nombre limité d'applications dans la saison (5 en général, 12 parfois)



Il est important de raisonner vos applications pour respecter les doses maximales autorisées (**28 kg de cuivre métal/ha/7 ans**). La majorité des spécialités cupriques est désormais concernée par un nombre maximum d'applications par an. Attention aux mélanges de formes de cuivre qui comptent pour 2 applications par passage. L'utilisation de produits avec la mention Spe1 interdit le lissage et limite la dose maximale à 4kg/ha de cuivre métal.

En cas de sortie sur nouvelles pousses, un écimage modéré permettra de limiter l'inoculum.

PROPHYLAXIE

Un écimage modéré du haut de la végétation (si des jeunes feuilles sont touchées par le mildiou) permettra de limiter l'inoculum de la maladie.

OIDIUM (GUIDE 2020/2021 P : 41 - 67 + TABLEAU P 170)

OBSERVATIONS

Des attaques sur grappes sont observées généralement dans des parcelles connues pour leur sensibilité (Carignan, Chardonnay et Grenache) mais parfois également en zone précoce sur des parcelles peu sensibles.

A ce jour sur les 36 parcelles de notre réseau d'observation 5 parcelles dépassent le seuil de 10% des grappes atteintes.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE L'OIDIUM (PAS D'ALTERNATIVE)

Zone précoce réaliser les bilans de protection. Zone tardive maintenir une protection jusqu'à la fermeture de la grappe.

Rappel : le seuil de nuisibilité de l'oïdium est de 10% des grappes atteintes.

Deux situations sont possibles selon vos observations :

- Parcelles n'ayant pas atteint le stade fermeture (concerne les secteurs tardifs) : maintenir la protection.
- Parcelles ayant atteint le stade fermeture (concerne les secteurs précoces): réaliser un contrôle rigoureux sur 50 grappes prises au hasard pour s'assurer de l'état sanitaire de la parcelle.
 - o Parcelles saines, ayant eu une protection de qualité : suspendre la protection.
 - Parcelles présentant des symptômes modérés (entre 10 et 30% des grappes touchées): un maintien de la protection est possible mais ne limite pas toujours la progression de la maladie.
 - Parcelles présentant une forte attaque (plus de 30% des grappes avec un développement significatif d'oïdium): poursuivre la protection jusqu'à la véraison pour essayer de stabiliser la situation.

Exemples de spécialités utilisables :

- Les IDM ex IBS groupe 1 : exemple fenbuconazole, Ecrin pro à 1.5 l/ha,
- Ou Benzophénone : exemple métrafénone, Vivando à 0.2 l/ha,
- Ou Amidoxime : exemple cyflufénamide, Cyflodium à 0.5l/ha



Ou le soufre mouillable à 8kg/ha de soufre pur, pour les spécialités commerciales homologuées à 10kg de soufre pur afin de limiter le risque de brûlure. (exemple : Thiovit jet microbilles à 10kg/ha) en viticulture biologique Pour les parcelles touchées, un poudrage peut être intéressant (exemple : Afesoufre ventilé à 25kg/ha) Attention aux risques de brûlures avec des températures supérieures à 28 degrés.

Le cahier des charges Viticulture Qualité Confiance (VQC, ex Nutrition Méditerranéenne) recommande l'alternance des matières actives.

MESURES PROPHYLACTIQUES

Un écimage sans excès permet de créer un microclimat défavorable à l'oïdium (grappes moins ombragées et meilleure aération de la souche).

BLACK ROT (GUIDE 2020/2021 P44- 68 + TABLEAU P174)

OBSERVATIONS

Aucun nouveau symptôme n'est observé.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE BLACKROT (PAS D'ALTERNATIVE)

En l'absence de pluies annoncées et de nouveaux symptômes, l'emploi des spécialités commerciales à double homologation oïdium/black rot ou mildiou/black rot n' est plus nécessaire.

VERS DE LA GRAPPE (GUIDE 2020/2021 P68+ TABLEAU P 178)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Le vol de 2^{nde} génération se termine. Des rares perforations sont observées en zone précoce.

STRATEGIE DE PROTECTION

Les bilans de la 2^{nde} génération seront à réaliser en secteurs très précoces cette semaine, en secteurs précoces la semaine prochaine et pour les secteurs tardifs la semaine du 20 juillet. Ils donneront la conduite à tenir par rapport à la 3^{ème} génération.

FLAVESCENCE DOREE (GUIDE 2020/2021 P47 + TABLEAU P180)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

La mise en place des piégeages d'adultes a lieu cette semaine les pièges seront relevés et changés la semaine du 20 juillet pour être relevés à nouveau la semaine du 3 août. Les vignerons sont sollicités pour participer à ces opérations.

La période d'intervention du 3ème traitement qui visent les adultes en conventionnelle, sera précisée dans un prochain communiqué de la DRAAF PACA, elle est comprise entre le 15 et le 25 juillet.

MESURES PROPHYLACTIQUES

Eliminer les pampres, les ceps atteints, les repousses de porte greffe, ainsi que les vignes abandonnées.

Votre prochain bulletin : le 22 juillet 2020

Rédaction, coordination
Didier Richy: Tél. 06 30 51 44 02
Vanessa Fabreguette: Tél. 06 74 55 81 19

Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :





